Badminton Athletic Club de St-Priest
13 Rue Charles Ravat
69800 Saint-Priest
http://badstpriest69.e-monsite.com
Contact : bacstpriest69@hotmail.fr

Jeudi 27 juin 2019

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 juin 2019 - BADMINTON ATHLETIC CLUB DE SAINT-PRIEST

Objet : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BAC 69

Le jeudi 27 juin 2019, à la salle de convivialité du centre nautique Pierre Mendès France de Saint-Priest, les membres de l'association du BADMINTON ATHLETIC CLUB DE SAINT-PRIEST (BAC 69) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président.

L'Assemblée est présidée par Mme Céline PICCOLI, présidente de l'association, de la secrétaire de l'association, Mme Leslie COUSSAT ; et de M. Cyril BENOITON, trésorier de l'association.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 13 des statuts, les délibérations seront prises à la majorité des membres présents.

Ouverture de séance à 19h00 et Rappel de l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire par la Présidente Céline PICCOLI

L'objectif de cette Assemblée Générale Extraordinaire est la modification des statuts de l'association. En vertu de l'article 19 des statuts actuels, cette modification doit être validée en Assemblée Générale Extraordinaire

1. Adresse de l'association

a. L'article 1 est modifié pour que l'adresse du siège social de l'association ne soit plus le domicile du président mais

i. Maison des Associations
ii. 2 rue de la Cordière
iii. 69800 SAINT PRIEST

2. Composition du Bureau

a. L'article 6 est modifié pour faire apparaître la possibilité d'élire un(e) Vice-Président(e), un(e) Secrétaire Adjoint(e) et un(e) Trésorier(e) Adjoint(e)

3. Modalités de vote

a. L'article 6 est modifié pour supprimer la mention "élus au scrutin secret". Les votes se feront désormais à main levée

b. L'article 6 est modifié pour autoriser les votes par procuration

4. Modalités de réunion du Bureau

a. L'article 7 est modifié pour supprimer la notion de registre de tenue des réunions deu Bureau

5. Membres du Bureau

a. Les articles 9, 10 et 11 sont modifiés pour faire apparaître respectivement les titres de Vice-Président(e), Secrétaire Adjoint(e) et Trésorier(e) Adjoint(e)

La résolution est approuvée à l'unanimité.

la présidente
Celine PICCOLI